

PROCES-VERBAL
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2016

Le Conseil Syndical, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 24 mars 2016 à dix-huit heures trente, en Mairie de Koenigsmacker siège du syndicat, suivant convocation individuelle en date du 16 mars 2016.

Nombre de délégués titulaires

- en fonction : **19**
 - présents : **16**
 - procuration : **1**
 - votants : **17**
-

Etaient présents à l'ouverture de séance Messieurs les délégués titulaires :

M. GUERDER Norbert – HERGAT Jean-Jacques – LERAY Gérard – BONNET François – FOUSSE Louis – PRIESTER Norbert – DRAUS Thierry – HIRTZ Jean-Michel – BURY Daniel – POUYET Gérard – STANEK Philippe – BEHR Norbert – MONCEL Jean-Claude

En qualité de suppléant remplaçant un titulaire :

M. ZENNER René délégué suppléant de la commune d'Elzange remplaçant M. SOULET Guy délégué titulaire.

M. BAUM Franck délégué suppléant de la commune d'Inglange remplaçant M. REISTROFFER Gilbert délégué titulaire.

M. KIRBACH Jean-Louis délégué suppléant de la commune d'Oudrenne remplaçant M. FOHR Michel.

Procuration :

M. ZENNER Pierre délégué de la commune de Koenigsmacker donne procuration à M. POUYET Gérard.

Absents excusés Madame et Monsieur les délégués titulaires :

Mme CHARPENTIER Emilie déléguée titulaire de la commune de Koenigsmacker

M. THIRIA André délégué titulaire de la commune d'Oudrenne

Etaient présents Messieurs les délégués suppléants :

M. GUERDER Denis commune de Budling – ZEIMETH Fernand Commune de Hunting – SINDT Alain commune de Kerling les Sierck

En outre étaient présents :

M. METZGER Sébastien – services administratifs du Syndicat

Mme HENRY Séverine – M. ORLIK Jérôme – services techniques du Syndicat

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur BEHR Norbert, Président du Syndicat, qui constate que le quorum est atteint.

D.C.S. N°11/2016

OBJET : Modification de l'ordre du jour – Ajout d'un point complémentaire.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur la proposition du Président, d'inscrire à l'ordre du jour un point complémentaire.

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-2. L 2541-3 et L 2121-12 alinéa 1,

Vu la convocation du 16 mars 2016 relative à la session ordinaire du conseil syndical du 24 mars 2016 et l'ensemble des documents annexes,

Vu le rapport de présentation complémentaire en date du 18 mars 2016 transmis à chaque délégué.

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Considérant que la proposition de Monsieur le Président n'est pas de nature à altérer les débats ;
- Prend acte et fait sienne les précisions du rapporteur en ce qui concerne la proposition d'un rajout d'un point à l'ordre du jour.

Décide :

- de manière expresse de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :
Point complémentaire N°1 : **Approbation du projet de mise aux normes de l'assainissement de Budling – demande de subvention.**

D.C.S. N°12/2016

OBJET : Adoption du Procès-verbal de la séance du 03 Mars 2016.

Monsieur le Président, expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 03 mars 2016 a été adressé à l'ensemble des délégués du syndicat.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la dite séance et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver ce dernier.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Considérant l'absence d'observations ;

Et après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 03 mars 2016 dans la forme et rédactions proposées, et procède à sa signature.

D.C.S. N°13/2016

OBJET : Demande de subvention au titre « soutien à l'investissement public local » opération raccordement d'Elzange et cité des sous-officiers – tranche 2 du programme de mise en conformité de l'assainissement d'Inglange, Elzange et cité des officiers Koenigsmacker.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Par délibération en date du 25 novembre 2013 le Conseil Syndical a adopté le programme de travaux de mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Elzange et de son écart Cité des Sous-Officiers.

Le projet de mise aux normes d'équipements publics concerne une deuxième tranche extraite du projet général – assainissement vallée de la canner aval – assainissement des communes de Elzange – Inglange – Cité des Officiers de Koenigsmacker.

Afin de cerner au mieux le coût de l'opération le Conseil Syndical par délibération en date du 10 juin 2015 a autorisé le Président à lancer la consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

Par délibération en date du 22 octobre 2015 le Conseil Syndical a attribué le marché public correspondant à l'entreprise MOLARO. Le démarrage des travaux étant conditionné à l'obtention des aides financières sollicitées.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à : 716.195,00 € Hors taxes.

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical :

Afin de soutenir l'investissement des communes et de leurs groupements l'Etat a voté dans le cadre de la loi de Finances 2016 un fond de soutien à l'investissement public, à hauteur de 1 milliard d'€ répartis comme suit :

- 500 M€ pour accompagner les collectivités dans leurs grands projets d'investissement
- 300 M€ pour l'investissement local en soutien aux communes remplissant un rôle de centre-bourg
- 200 M€ au titre de la gratification de l'enveloppe DETR

Ces mesures doteront les collectivités de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français, et qui représentent une part très importante de l'investissement public national.

Ainsi, le Syndicat est en mesure de solliciter une aide financière concernant l'opération raccordement d'Elzange et cité des sous-officiers tranche 2 du programme mise en conformité de l'assainissement d'Inglange - Elzange et cité des officiers Koenigsmacker, qui correspond au premier objectif du fond de soutien de l'investissement public local « travaux de mise aux normes des équipements publics ».

Cette opération, inscrite dans le schéma d'assainissement de la Canner aval est finalisée et prête à démarrer.

Ainsi, il est nécessaire de saisir le Préfet de la Moselle, au travers du fonds de soutien à l'investissement local, en vue de ce projet, tel qu'il a été chiffré ci-dessus.

LE CONSEIL SYNDICAL

Après avoir ouï cet exposé ;

Pris en considération les éléments préliminaires fournis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

DECIDE :

Article 1 **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'autorité compétente.

Article 2 **VALIDE** le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Désignation de l'opération	Montant hors taxes	Libellé des aides	Montant
Raccordement d'Elzange et cité des sous-officiers – collecteur de transfert - tranche 2 du programme mise en conformité de l'assainissement d'Inglange – Cité des officiers Koenigsmacker	716.195,00€	a) Financement obtenu	
		Agence de l'Eau Rhin Meuse	152.250,00€
		Solidarité Urbain/Rural	248.250,00€
		b) Financement sollicité	
		Fond de Soutien à l'investissement public local Taux 24% du coût de l'opération	171.887,00€
		Autofinancement - Emprunt public 20% du coût de l'opération	143.808,00€
		Total Recettes	716.195,00€

Article 3 **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

D.C.S. N°14/2016

OBJET : Consultation d'organismes bancaires – souscription d'un emprunt public pour financement – opération d'investissement.

Le Président expose à l'assemblée délibérante le plan de financement relatif aux travaux de l'opération : raccordement d'Elzange et cité des sous-officiers – collecteur de transfert - tranche 2 du programme mise en conformité de l'assainissement d'Inglange – Cité des officiers Koenigsmacker.

Après dévolution des travaux par appel d'offres, le coût prévisionnel définitif de l'opération est estimé à : 716.195,00 € HT.

Le besoin de financement s'élève à 315.000,00 €

Il indique que, conformément au budget primitif il conviendra de recourir à l'emprunt afin de couvrir le besoin de financement susvisé. Il pourrait s'agir d'un emprunt à long terme.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de mener une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires.

Le CONSEIL SYNDICAL, Le rapporteur entendu :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6.

Vu la délibération n° 80/2013 du conseil syndical en date du 25 novembre 2013 adoptant le programme de travaux de mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Elzange et de son écart cité des sous-officiers.

Vu la délibération n° 50/2015 du conseil syndical en date du 22 octobre 2015 attribuant le marché public de travaux correspondant à cette opération à l'entreprise MOLARO.

Considérant que le recours à l'emprunt pour financer cette opération était inscrite au budget primitif 2015 et sera repris dans le budget primitif de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- Article 1 **DECIDE** de recourir à un emprunt public à long terme d'un montant de 315.000,00 € destiné à la couverture d'un besoin de financement afin de financer le solde des travaux d'investissement relatifs à l'opération raccordement d'Elzange et cité des sous-officiers – collecteur de transfert tranche 2 du programme mise en conformité de l'assainissement d'Inglange, d'Elzange et cité des officiers Koenigsmacker.
- Article 2 **CHARGE** Monsieur le Président de lancer une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires.
- Article 3 **DECIDE** que les résultats de cette consultation devront être validés par le Conseil Syndical.

D.C.S. N°15/2016

OBJET : Approbation du projet modificatif mise aux normes de l'assainissement de la commune de Budling – demande de subvention.

Le Président expose à l'assemblée délibérante :

Par délibération en date du 24 octobre 2014 le conseil syndical approuvait l'avant-projet concernant la mise aux normes de l'assainissement de la commune de BUDLING.

Afin de finaliser le projet définitif des études complémentaires ont été demandées par les financeurs qui ont eu pour incidence de modifier sensiblement le projet initial. De plus les modalités d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et Solidarité Urbain / Rural ont évolué depuis 2015.

Le nouveau dossier PRO tient compte de ces modifications et comprend essentiellement :

- La construction d'un ouvrage épuratoire de traitement des eaux usées
- La pose d'un collecteur de transfert vers ouvrage épuratoire
- Réseau de collecte
- Déconnexion de 39 fosses septiques

Ces travaux sont estimés par le Bureau d'études LVRD à 780.461,00 € hors taxes soit 936.553,20 € toutes taxes comprises.

LE CONSEIL SYNDICAL

Après avoir ouï cet exposé ;

Pris en considération les éléments préliminaires fournis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

DECIDE :

- Article 1 **ANNULE** la délibération du conseil syndical N° 60/2014 en date du 20 octobre 2014 approuvant l'avant-projet de mise aux normes de l'assainissement de Budling.
- Article 2 **ADOpte** le nouveau dossier PRO pour un montant estimatif de 780.461,00 € hors taxes soit 936.553,20 € toutes taxes comprises.
- Article 3 **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
HT			
Désignation de l'opération	Montant HT	Libellé des aides	Montant
Mise aux normes de l'assainissement de Budling et déconnexion des fosses septiques	780.461,00 €	Agence de l'Eau Rhin Meuse	148.725,00 €
		Solidarité Urbain/Rural	327.753,00 €
		Subvention réserve parlementaire	21.840,00 €

		escomptée	
		Autofinancement	- 282.143,00 €
		Emprunt public	
TOTAL	780.461,00 €	TOTAL	780.461,00 €

- Article 4 **SOLLICITE** l'attribution des subventions aussi élevées que possible de la part :
- Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - Département de la Moselle au titre de Solidarité Urbain/Rural
 - Aide exceptionnelle au titre des réserves parlementaires
- Article 5 **DECIDE** de réaliser cette opération sur les exercices 2016/2017 sous réserves d'obtention des aides financières sollicitées.
- Article 6 **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter auprès des élus nationaux le dossier de demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire.
- Article 7 **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer selon la réglementation imposée par le Codes Marchés Publics une consultation pour le choix des entreprises afin de cerner aux mieux les dépenses.
- Article 8 **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document et pièces administratives s'y rapportant.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a déclaré la séance close à 19 heures 30 minutes.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Koenigsmacker
Les jours, mois et ans susdits

Le Président du Siakohm
Norbert BEHR

Le Secrétaire de Séance :
MONCEL Jean-Claude

Réunion du Conseil syndical du 24/03/2016

BUDLING	GUERDER Norbert		HERGAT Jean- Jacques	
ELZANGE	LERAY Gérard			

HUNTING	BONNET François		FOUSSE Louis	
INGLANGE	PRIESTER Norbert			
KERLING LES SIERCK	DRAUS Thierry		HIRTZ Jean-Michel	
KOENIGSMACKER	BURY Daniel		STANEK Philippe	
	POUYET Gérard			
MALLING	BEHR Norbert		MONCEL Jean- Claude	